

Compte-rendu du 16/09/2016

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni à partir de 19h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Serge Charlemagne.

Présents :

ARNAUD Sandrine, BERNARD Xavier, BERTHON Yves, BONJEAN Roland, BOUVIER Sophie, BRUNHES Julien, BUC Emmanuel, CHARLEMAGNE Serge, DELAIGUE Hélène, FARGE Pierre, FOURNIER Nadège, GIRAULT Delphine, GOURDON Anne-Marie, PROUST Serge, RIBIERE Bruno, RENAULT Séverine, SALLE Marie-Odile, THOMAS Daniel.

Absente représentée :

MERCIER Antoinette, pouvoir à THOMAS Daniel

Secrétaire de séance :

RIBIERE Bruno

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016

Aucune remarque n'est faite au sujet du procès-verbal du 7 juillet 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

2. Présentation des rapports sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que ces rapports sont consultables en mairie et présente les éléments essentiels :

La délégation a été renouvelée en début d'année et la Lyonnaise des eaux devient Suez Eau France.

Le rendement du réseau est en amélioration (73,2%) et la perte du réseau a baissé de 325 000 m³ d'eau.

Le prix de l'eau est de 2,08 euros TTC le m³ et 99,2% du réseau est en conformité sur le plan bactériologique.

Le conseil n'a pas à approuver ce rapport, mais prend acte qu'il en a eu connaissance.

3. Attribution du marché concernant la démolition des bâtiments jouxtant l'église de Chanonat.

Les riverains ont été rencontrés par Monsieur le Maire et une présentation du projet leur a été faite. Mme Cros, architecte des Bâtiments de France, demande qu'une amélioration des façades soit apportée suite à la démolition des bâtiments. Les riverains attendent les

recommandations de Mme Cros pour abonder dans son sens. Monsieur le Maire attend une réponse de sa part.

Le permis de détruire a été déposé. Quatre entreprises ont été destinataires de l'appel d'offres et la mieux-disante est l'entreprise Coudert. Les coûts des travaux sont de 47 250 euros. Une subvention de 24 270 euros a été obtenue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier la démolition à l'entreprise Coudert.

4. Rappel : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parking près de l'école.

Cette délibération sera rattachée au Conseil de mai et concerne la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parking près de l'école. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Géoval de Cournon et le montant de la mission s'élève à ????? pour un montant total de travaux de 70 000 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Rappel : Avenant au contrat de travaux « impasse Bony/parking Mairie.

Cet avenant au contrat de travaux sera rattaché au procès-verbal du conseil municipal du mois juillet 2016. Il y a 6589,9 euros de coût de travaux en moins.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Vote sur de nouvelles adhésions à l'EPF.smaf

Quatre nouvelles communes, dont Saint-Eloy les mines souhaitent adhérer.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de ces communes à l'EPF.smaf.

7. Communications concernant l'étude acoustique de la salle des loisirs et la communication télé-alerte.

Bruno Ribière présente deux dossiers, l'un relatif à l'étude de l'acoustique de la salle des loisirs et l'autre relatif à l'étude comparative des coûts de communication papier et des coûts de communication par télé-alerte :

- L'acoustique de la salle ne permet pas actuellement d'avoir un son convenable dans la salle lors de grandes manifestations ou lors de concerts. Monsieur le Maire avait alors demandé un devis pour une éventuelle étude acoustique permettant d'orienter ensuite le conseil municipal sur d'éventuels travaux d'amélioration. Echologos propose une étude de correction de l'acoustique interne comprenant : une prescription du traitement à prévoir et une estimation financière des travaux. Le coût de l'étude est de 2580 euros HT.

Le dossier est ajourné en attendant qu'une réflexion plus poussée soit entreprise concernant l'utilisation de la salle pour des concerts ou des spectacles.

- Monsieur le Maire avait souhaité avoir plus d'éléments permettant au conseil de déterminer si la communication par télé-alerte pouvait apporter une amélioration à coût égal. Après étude comparative, il semble que les coûts soient équivalents (coût communication papier : 3300 euros contre 3307,5 pour la communication télé-alerte).

D'autre part d'autres communes, entre 476 habitants et 1750 habitants, utilisent ce dispositif. Il n'est donc pas réservé aux grandes agglomérations. Le conseil décide d'attendre avant de prendre une décision et de voir si les adresses courriel des habitants peuvent être recueillies afin d'établir une liste.

Une étude sur la nécessité réelle de ce dispositif reste d'actualité.

8. Travaux à réaliser : proposition de la commission « travaux et cadres de vies »

Présentation des travaux à envisager :

- Aménagement d'une partie du terrain de Tascy en parking dans le cadre du marché à bon de commande : le conseil autorise le maire à l'unanimité à donner la maîtrise d'œuvre à Géoval pour établir le cahier des charges afin que CTTP réalise les travaux. Ce projet sera présenté au vote au prochain conseil municipal.
- Dans le cadre de l'Adapt 2016, des travaux de mise en conformité pour l'accès des lieux publics aux personnes handicapées sont envisagés sur cinq sites sachant que certains travaux seront réalisés par les agents du service technique : à la salle des loisirs (8 200 euros), à la maison des associations et au square (6 120 euros), au pitchou (1 600 euros), sur la place de la Treille (220 euros), à la voute jussatoise (6 140 euros) et à l'école maternelle.
Des devis seront demandés.

9. Choix de la procédure à mettre en œuvre pour les projets : assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre pour les projets concernés : regroupement des ateliers municipaux sur le site de Tascy, aménagement du chemin de Rizolle, projet d'aménagement du quartier de l'église suite à la démolition des ruines.

Du fait de la complexité des procédures dans le cadre des projets de travaux, il apparaît essentiel, lorsque le projet le nécessite, d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil approuve à l'unanimité.

10. Choix des thèmes à travailler lors de la réunion de travail du samedi 24 septembre 2016

Une réflexion à mi-mandat sur le devenir de certains bâtiments communaux sera menée lors de la journée de travail du 24 septembre.

11. La fête patronale

La fête patronale aura lieu le 24 septembre. Il y aura une retraite aux flambeaux, le verre de l'amitié proposé par la mairie, le samedi soir et une fête foraine tout le week-end.

12. Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'avancée du projet de fusion des communautés de communes.

L'organigramme de la future communauté de commune a été établi mais les personnes n'ont pas été encore nommées. Les compétences non obligatoires seront décidées en janvier.

La séance est levée à 00h05